

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Sous-Direction de la Commande Publique et du Recouvrement

Service des Marchés



NATIONAL AGENCY FOR INFORMATION
AND COMMUNICATION TECHNOLOGIES

Department of General Affairs

Public Procurement and Collection Sub-Department

Public Procurement Service

Yaoundé, le 17 SEPT 2025

25 - - 0829
DECISION N° /D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jorez

**PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°03/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2025 DU 15 JUILLET 2025 POUR LA
PRODUCTION DE 1320 AGENDAS 2026, 2800 CALENDRIERS 2026 ET 500
SHOPPING BAGS DE L'AGENCE, EXERCICE 2025**

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;
- Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu La Loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu La Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu La Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025;
- Vu Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu L'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
- Vu L'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;
- Vu l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les Services déconcentrés du Ministère des Finances ;
- Vu La Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des

Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

- **Vu** La Décision n°0000571/CAB/MINMAP du 11 août 2021 portant nomination du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC ;
- **Vu** La Décision n°23-769/ANTIC/DG/IS/DAG/SDCPR/SMAR/23 du 27 juillet 2023 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (CIPM/ ANTIC) ;

Vu La résolution N°03 du 27 décembre 2024, portant adoption du collectif budgétaire de l'ANTIC, exercice 2025 ;

Vu le Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2025 du 15 juillet 2025 pour la production de 1320 agendas 2026, 2800 calendriers 2026 et 500 shopping bags de l'Agence, exercice 2025 ;

Considérant la correspondance datée du 04 septembre 2025, portant proposition d'attribution de la CIPM de l'Appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2025 du 15 juillet 2025 pour la production de 1320 agendas 2026, 2800 calendriers 2026 et 500 shopping bags de l'agence, exercice 2025

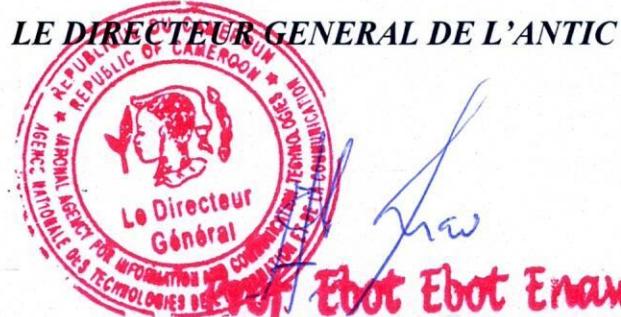
DECIDE :

Article 1^{er} : La prestation relative à l'Appel d'Offres sus évoqué est attribuée ainsi qu'il suit :

| INTITULE | ATTRIBUTAIRES | DUREE D'EXECUTION | MONTANT TTC |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LA PRODUCTION DE 1320 AGENDAS 2026, 2800 CALENDRIERS 2026 ET 500 SHOPPING BAGS DE L'AGENCE, EXERCICE 2025 | SOCIETE HELPDESK PRO SARL Tel: 690 222 980/ 675 598 828 | Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations. | Trente-trois millions neuf cent trente-huit mille cinq cent cinquante (33 938 550) Francs CFA. |

Article 2 : Ladite société est invitée à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC, Direction des Affaires Générales-Service des Marchés, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités liées à l'établissement du projet de Lettre-Commande y relatif.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



Ebot Eman

AMPLIATIONS

- ✓ SEC/DG
- ✓ DAG
- ✓ CF
- ✓ AC
- ✓ SEC/CIPM
- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ CHRONO/ARCHIVES